

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lorraine

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CROUS LORRAINE

- VU** le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L.221-2 à L.221-7,
- VU** le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L.822-1 et suivants, et R.822-1 à R.822-34,
- VU** le Code Général de la fonction publique, créée par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021,
- VU** le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la Gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** l'Arrêté du 26 janvier 2023, nommant Monsieur Frédéric LÉONARD, Directeur Général du CROUS Lorraine,
- VU** la décision d'affectation de Madame Patricia LEONARDI, en qualité d'assistante de la Direction de l'hébergement, à compter du 19 février 2024.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Gestion administrative du logement étudiant

Il est donné délégation à Madame Patricia LEONARDI, concernant les documents relatifs à la constitution et à la gestion du dossier de logement des étudiants, pour :

- signer les baux numériques et l'ensemble des documents composant la liasse locative,
- valider les RIB et des demandes de prélèvements automatiques,
- signer les courriers de relance des loyers impayés.

ARTICLE 2 : Gestion administrative du court séjour

Il est donné délégation à Madame Patricia LEONARDI, concernant les documents relatifs à l'accueil des usagers en résidences universitaires, dans le cadre du dispositif court séjour, pour :

- signer les contrats de location,
- signer les devis y afférents.

ARTICLE 3 :

La présente décision, qui prend effet à compter du 19 novembre 2025, se substitue à toute autre décision de délégation de signature prise antérieurement. Les dispositions de la présente décision prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant et du délégataire.

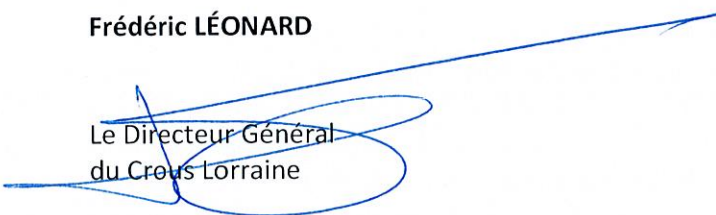
ARTICLE 4 :

Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet du Crous Lorraine.

Fait à Nancy, en deux exemplaires, le 19 novembre 2025.

Frédéric LÉONARD

Le Directeur Général
du Crous Lorraine



Patricia LEONARDI

Assistante de la Direction
de l'hébergement

